

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

JAPAN WORLD

D'UNE ÎLE À L'AUTRE

P6



Illustration ICN

1,75€

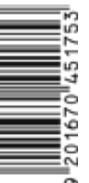


SOCIÉTÉ

L'ÉCOLE POUR TOUS,
VRAIMENT?
P5

KAMPÀ P 2 • OPINIONS P4
AGENDA P8

ENVIRONNEMENT P14 • VIE PRATIQUE P15
CULTURE P16 • RÉTRO P17
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, VOICI
LA PERSONNE QUI DOIT VOUS
AIDER À CONSULTER DE GAULLE,
MITHERRAND, PÉTAIN ET NAPOLEON.



S O M M A I R E À LA UNE

INITIATIVE

JAPAN WORLD:

D'UNE ÎLE À L'AUTRE

P6



OPINIONS

SOCIÉTÉ **L'ÉCOLE POUR TOUS, VRAIMENT?**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ENVIRONNEMENT **TRAVAILLEURS DE LA VIGNE: ALERTE SANTÉ**VIE PRATIQUE **MÉFIANCE AVEC LES QR CODES**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P14

P15

P16

P17

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ciculu novu

Dipoi a partenza in principiu di statina d'Olivier Pantaloni in Lorient, hè una paghjina nova chì si scrivi inde u libru di a storia di l'AC Aiacciu. Piglià a seguita di un simbulu simuli, hè una sfida tamanta pà l'intrenori novu, Mathieu Chabert, chì cunnosci bè a Corsica par essa statu calchi annu fà nant'à u bancu di u SC Bastia. U coach ùn hà avutu mancu un'esitazioni prima di firmà inde a so squadra nova, puru incù a minaccia oramai svanita di una falata amministrativa in Nazionali 1, in tutti i casi pà quist'annu. È dopu una prima partita vinta da l'Orsi in casa soia contr'à Rodez, ancu s'è tuttu ùn hè micca statu parfettu, ci sò stati parecchi punti positivi. Ùn fussi cà cuncinendu a cumbattività è a prissioni missa da u settori offensivu nant'à a difesa di l'avversariu. Una dimustrazioni podassi chì i ghjucadori ani capitu i principii di ghjocu di u so tennicu novu. Una prova maestra, soprattutto chì u gruppu hè guasgi sempri u listessu di pettu à a staghjoni passata, cumpostu da elementi di sparienza è da ghjovani vinuti da u centru di furmazioni aiaccinu pà a maiò parti. Un mischju dunqua trà nività è stabilità. Iss'ultima, invece, ùn hè micca troppu prisenti in cima di l'organizzazioni di i Bianchi è Rossi. Daniele Bufano, chì occupava u postu di presidenti di u club, si n'hè andatu calchi ghjornu fà, dopu à un annu solu d'eserciziu à issu postu maestru. Avia rimpiazzatu tandu u so sociaru, Alain Orsoni. L'assenza di un capimachja, chì devi dà l'urientazioni maiò di un'intrapresa qualessa sia è raprisintalla inde l'istanzi spurtivi è inde i media, pudaria avè cunsequenzi nant'à u latu spurtivu ? Ci voli à spirà ch'ellu ùn sarà micca u casu. Par avà, ùn hè micca stata privista di truvà un omu novu pà piglià a presidenza di l'ACA, mentri chì altri nomi più sottu inde u so urganigramma duvariani piglià i decisioni pà fà campà u club ogni ghjornu. Pocu impremi, s'è l'Orsi si poni mantena inde u mondu prufizionali è facci sunnià, ogni tantu, cù calchi cullata miraculosa inde l'elita di u ballò francesi o, à u minimu, incù vittorii è stondi di ghjocu piacevuli pà i so sustenidori. ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Les Jeux paralympiques de Paris ont débuté ce 28 août. Une fois n'est pas coutume, la France s'intéresse aux personnes handicapées, ou du moins à une petite partie d'entre elles, et pas forcément pour les bonnes raisons. Et, comme c'est souvent le cas lorsqu'on tente de réparer en quelques jours des années d'indifférence ou de discrimination, il est de bon ton d'en faire trop, de s'extasier, d'employer les grands mots creux... Au point que le 27 août, lors de la matinale de Radio France, le joueur de tennis en fauteuil roulant Michaël Jeremiasz, champion aux JO de Pékin en 2008, a remis les pendules à l'heure, expliquant aux gens *«dits valides, qui sont très heureux de fantasmer sur nos performances et de nous imaginer comme des super-héros [...] que ça ne nous sert pas au quotidien»*. Et d'ajouter *«Mon parcours, quand je me lève le matin, et que je dois me rendre ici à la matinale, ce n'est pas exactement le même que le vôtre, il est un tout petit peu plus compliqué»*. Si ça n'a pas plu à tout le monde -quel rabat-joie! quel aigri!- le défilé des athlètes paralympiques ne saurait faire oublier que la France est à la ramasse en matière d'accessibilité, notamment dans la ville olympique (lire par ailleurs). Mais promis-juré, ça va changer: la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse a proposé à l'État et à la mairie de Paris de lancer un grand plan pour rendre le métro parisien accessible à tous. Un projet d'ores et déjà qualifié de *«pharaonique»*. Pour certains ce n'est que justice et il est grand temps de mettre les villes et les transports en commun en conformité avec des textes votés de longue date, une main sur le cœur. Mais d'autres, jusque là prêts à se répandre sur le courage *«surhumain»* des athlètes handicapés (qui réfutent justement un qualificatif qui les exclut du cercle des humains) ont poussé des hauts cris: engager de telles sommes pour une «minorité»? Et puis quoi, encore? *«On a peine à imaginer ce qu'est l'état du monde du handicap dans notre société [...] c'est un monde d'une dureté et d'une sauvagerie qui est incroyable»*, déclarait l'avocat Alain Jakubowicz, le 28 août, sur CNews. À lire ou entendre certains propos, on ne peut que lui donner raison. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

-  **France Inter** @franceinter · 27 août
 Jeux paralympiques de #Paris2024 : "Je ne suis pas un super héros quand je me réveille le matin", assure Michaël Jeremiasz. "On est la minorité la plus discriminée dans notre pays depuis quatre ans."
-  **TERPMAN Romain** @TerpmanR · 27 août
 Merci @MJEREMIASZ de porter ces voix. 20 millions de personnes en France sont impactés dans leur #quotidien par le #Handicap. Beaucoup passent à côté, plus ou moins volontairement d'ailleurs. S'il doit y avoir un héritage des Jeux, au-delà des discours, c'est bien celui-là...
-  **Plaidoyer APF France handicap** @apfhandicap_pol · 1h
 Accessibilité du métro : 1 espoir olympique ?
 @apfhandicap invite le 5/09 @vpecresse @AnneHidalgo @PYvergriete à signer 1 pacte pour 1 métro accessible associant parties prenantes et asso de personnes
 Quelle + belle contribution à l'héritage #Paris2024 ?
-  **Auguste Demontfaucon** @parisoutragee · 27 août
 20 milliards d'euros pour détruire les stations historiques + pour satisfaire les non besoins de 0,1% de la population 🤔🤔🤔 aucun intérêt
-  **ProfEuphorbe- David** @ProfEuphorbe · 26 août
 c'est un devoir ! La loi du 2005-102 du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps
-  **Lutte ouvrière** @LutteOuvriere · 26 août
 Le gvt cherche à glorifier son action en faveur des handicapés mais seulement 14% des stations de métro leur sont accessibles à Paris. Pour eux, c'est un véritable parcours du combattant au quotidien pour aller au travail etc. et là il n'y a ni médailles, ni caméras de télévision.
-  **Le Parisien | transports** @transportsidf · 26 août
 Le métro accessible à tous, un projet pharaonique évalué à 20 milliards d'euros
-  **Rose de Berne** @RoseDeBerne
 Soit 1/10ème des aides annuelles aux entreprises
-  **Ryad** @RyadErdouane · 27 août
 Quel intérêt pour une minorité extrême alors que prendre le bus est beaucoup plus simple pour eux... Délirant.
-  **UN CRPD Disability Rights Advocacy** @inclusion_jn_fr · 27 août
 Non mais continuez comme ça (vu les commentaires). Au lieu d'avoir 50 ans de retard dans ce domaine par rapport à nos voisins, on aura un siècle. Bravo à la France, chapeau bas

HUMEUR

L'amour du risque

Ceux d'entre nous qui comptent quelques années au compteur, et les fans de séries, ont sans doute en mémoire deux milliardaires justiciers tirés à quatre épingles, au brushing en Teflon, cavalant d'un yacht à une soirée huppée, toujours occupés à redresser les torts entre voitures de luxe et demeures fastueuses... Osons le dire, même si ça fait mal au compteur évoqué ci-dessus: ça date. Méchamment. Aujourd'hui, on sait que les yachts polluent, qu'ils coulent aussi, parfois avec des magnats à leur bord. On se penche sur les comptes des banquets offerts par les dirigeants de partis ou de pays. On sait aussi que les ultra-riches ressemblent fort peu à Robin des Bois. Le monde actuel ringardise autant ce rêve de justice vendu par les lointaines aventures de Jonathan et Jennifer que leurs tenues vestimentaires. En revanche, l'amour du risque persiste. Risque climatique, qui semble attirer une multitude de gens, aussi pressés de passer un week-end à Bali que de tracer des autoroutes inutiles ou de raser des collines pour édifier des blocs de béton «spécial investissement». Risque sanitaire omniprésent par négligence choisie. Risque social, quand la pauvreté galope, la Justice perd des acteurs essentiels, le système de santé tombe en ruines, le système scolaire s'effondre et que les mesures successives ne font qu'aggraver les choses. Risque du totalitarisme également, quand des chaînes tv possédées par des milliardaires braillent non-stop une propagande d'extrême-droite. Risque d'embrasement, enfin, quand un homme attise soigneusement les feux de la colère pendant des mois, alternant mépris et reniements, diktats et déni de démocratie, accusations ineptes et refus de reconnaître sa défaite. Les risques fascinent... Mais qui en subit les conséquences? Rarement, voire jamais, ceux qui les recherchent avec avidité. Quand on vous disait que redresser les torts était ringard. On en viendrait presque à souhaiter le retour des séries glucosées, des cols pelle à tarte et des permanentes laquées au minium, s'ils ramenaient avec eux la justice. C'est dire la gravité de la situation. ■ **Eric PATRIS**

HANDICAP ET SCOLARITÉ

L'ÉCOLE POUR TOUS, VRAIMENT?



Photo via Adapei

« L'école change la vie » pouvait-on lire sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse à l'occasion de la rentrée scolaire 2024-2025. À condition toutefois de pouvoir accéder à la scolarisation. Ce qui n'est pas le cas de trop nombreux enfants en situation de handicap.

En 2023, l'Union nationale d'associations de parents d'enfants inadaptés (Unapei) alertait sur le fait que près d'un quart des enfants handicapés en France n'étaient pas scolarisés. Une étude menée par l'Unapei dans six régions montrait que 23 % des enfants suivis n'avaient aucune scolarisation, et 28 % avaient moins de 6 heures de cours hebdomadaires. Cette même année, le Conseil de l'Europe dénonçait une violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles par l'État français. Un an plus tard, l'Unapei constate que rien n'a changé et que les droits à l'éducation pour tous les enfants ne sont toujours pas respectés puisque certains enfants ne reçoivent qu'une scolarité de trois heures par semaine ; que d'autres sont maintenus dans des classes inadaptées faute de solutions d'accompagnement adaptées à leurs besoins et que certains n'ont pas accès à des services tels que la cantine ou les sorties scolaires. Enfin certains n'ont purement et simplement pas accès à la scolarité. Pour rappel, le temps de scolarisation en milieu ordinaire est de 24 heures par semaine.

Ce constat se vérifie notamment en Corse. Ainsi, l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (Adapei) Eveil de Haute-Corse, rapporte qu'aucun des enfants accompagnés n'a plus de 6 heures de scolarisation par semaine. L'Adapei Eveil Haute-Corse a tenté d'évaluer leur nombre en mesurant les heures de cours dont bénéficient les 66 personnes accompagnées au sein de l'Institut médico-éducatif (IME) Centre Flori. En juillet 2024, sur 40 jeunes identifiés par la Maison départementale pour les personnes handicapées comme devant bénéficier de temps de scolarisation au sein de l'IME en Corse et ayant reçu une notification en faveur d'une scolarisation, aucun ne pouvait bénéficier de plus de 6 heures d'enseignement par semaine, certains n'ayant même accès qu'à une demi-heure d'enseignement par semaine. Et seulement deux enseignantes se relaient pour 40 enfants, en assurant un suivi individuel pour chacun d'entre eux. De plus, 16 enfants sont actuellement en attente d'une

*Pour témoigner : www.marentree.org

admission à l'IME et ne bénéficient donc pas d'une solution adaptée à leurs besoins.

Ces situations entraînent de graves conséquences pour les enfants qui se trouvent freinés dans leurs apprentissages, leurs interactions, leurs jeux... Tout ce qui devrait pourtant permettre à chaque enfant de se développer et d'évoluer. Le manque de solutions de scolarisation a également de lourdes conséquences pour les parents, qui doivent constamment chercher une solution pour leur enfant tout en jonglant avec leur vie professionnelle, familiale et sociale.

« À l'échelle de notre association départementale, les chiffres sont effarants, déclare Véronique Cuvillier-Lugarini, présidente de l'Adapei Eveil Haute-Corse. Nous voudrions pouvoir proposer plus d'heures de scolarisation à tous les enfants, et permettre à plus d'enfants d'être accompagnés pour enfin répondre au projet de vie des jeunes et de leurs familles, mais nous manquons cruellement de moyens : le ratio entre les besoins en scolarisation et le nombre d'enseignants est très largement insuffisant ! Les pénuries de professionnels dans le secteur médico-social, c'est aussi cela : des enfants qui n'ont que quelques heures d'enseignement par semaine, et d'autres, aucune heure. Quelles pertes de chance d'apprendre, d'échanger, de se développer et de s'épanouir... comme chaque enfant ! Pour ces enfants et pour leurs familles, il y a urgence... »

Mais, dénonce l'Unapei, les enfants en situation de handicap restent invisibles, les statistiques nationales ne permettant pas de connaître le nombre exact de ceux qui ne peuvent exercer leur droit à l'éducation. Aussi, pour souligner une réalité qui reste encore aujourd'hui ignorée, depuis six ans, elle organise la campagne #jaipasecole qui permet aux parents et à leurs enfants présentant un trouble du neurodéveloppement (comme les troubles du développement intellectuel ou du spectre de l'autisme), ou de polyhandicap, de s'exprimer* sur le manque d'accès à une scolarisation adaptée à leurs besoins spécifiques et de mettre en avant le quotidien des enfants dont les droits à l'éducation ne sont toujours pas respectés. ■ AN



Photos Christophe Giudicelli

Conventions, concours de cosplay, club et école de manga, rayons spécialisés dans les librairies. L'intérêt pour la culture japonaise contemporaine s'est bien enraciné en Corse et concerne aussi bien les plus jeunes que les adultes.

Un constat qui a incité Yoann Partouche à créer, il y a maintenant un an, une boutique spécialisée à Bastia, Japan world.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Ya-t-il une niche économique autour de la culture japonaise en Corse?

Oui, le manga et la culture japonaise ont un potentiel économique important en Corse. J'ai réalisé des études de marché avant d'ouvrir ma boutique, Japan World, à Bastia; je ne me suis pas lancé tête baissée. Evidemment, une étude de marché n'est jamais fiable à 100 %, mais on peut estimer sa fiabilité à 75-80 % si elle est bien réalisée. L'économie liée au manga et à la culture nipponne est importante. Par exemple, uniquement sur Bastia, j'ai estimé qu'il y avait entre 3 000 et 5 000 fans, et pour la Corse, on peut facilement compter entre 15 000 et 20 000 fans. C'est un nombre important ramené à la population insulaire. Il faut aussi prendre en compte que les enfants d'aujourd'hui regardent avant d'aller à l'école des dessins animés comme *My Hero Academia*, ils constitueront le public de demain, comme la génération de leurs parents qui regardaient *Dragon Ball* ou *Goldorak* et qui ont grandi avec le Club Dorothee. Cette économie touche tous les âges et ne s'arrête pas à l'enfance ou à l'adolescence. Elle perdure aussi à l'âge adulte.

L'ouverture de votre boutique répond donc, selon vous, à une demande précise?

Complètement. La passion pour le manga est très forte en Corse. On avait bien des magasins proposant déjà des produits japonais, des figurines, etc, mais il n'y avait pas de magasin réellement spécialisés dans le manga. La spécialisation est très recherchée, que ce soit pour l'alimentaire, les boissons ou les produits dérivés comme les figurines,

les livres, les peluches, ou les vêtements. Les parents me demandent souvent des vêtements pour enfants inspirés des mangas, mais il y avait un gros manque par rapport au continent. Dans les grandes villes du continent, il y a de nombreux magasins spécialisés, mais en Corse, je suis le premier.

Quand on parle du Japon, on évoque souvent les mangas ou les animés, mais en réalité ça va beaucoup plus loin en terme de produits...

Le public et les produits sont très diversifiés. On retrouve des objets de décoration, des figurines, mais aussi des produits alimentaires comme les boissons japonaises, par exemple les Ramen ou les ATA, qui sont des limonades aux saveurs variées, allant de la fraise au saké.

Comment expliquez-vous cet engouement pour le manga et la culture nipponne en général en Corse?

Je pense que c'est avant tout parce que cette culture est très originale. Prenons l'exemple d'un manga: il est complètement différent d'un roman policier. On y trouve des images réalisées par un mangaka, un dessinateur, et il est beaucoup question d'honneur. Les Japonais sont des gens avec de très belles valeurs qu'ils retransmettent à travers les mangas. Il y a aussi une connexion insulaire entre la Corse et le Japon. Le Japon est une île, tout comme la Corse, et cette insularité crée des similitudes, notamment en termes de défis et d'enjeux liés à la manière de vivre sur une île. Les



« La boutique physique a encore une grande importance. Par exemple, un parent qui ne connaît pas bien le sujet pourrait commander en ligne et risquer d'acheter une contrefaçon. En boutique, vous voyez les figurines et pouvez obtenir des conseils personnalisés. L'humain est irremplaçable dans ce processus. »

transports, la nourriture, l'aménagement de l'espace. Je sais que de nombreux Corses se reconnaissent dans cette particularité insulaire, ce qui facilite l'implantation de la culture japonaise ici.

Vous avez fait le choix de vous installer sur le boulevard Gaudin à Bastia qui n'est pas l'artère la plus commerçante de la ville. N'est-ce pas un pari risqué ?

Oui, c'est un pari. Le boulevard Gaudin n'est pas l'endroit où il y a le plus de passage, contrairement au boulevard Paoli, mais la mairie travaille sur la revitalisation de cette zone et de nouveaux commerces commencent à s'y installer. Par ailleurs, le prix des locaux était également un facteur déterminant. Le boulevard Paoli nécessite une trésorerie de départ beaucoup plus importante. Mon magasin étant de niche, les clients qui sont vraiment intéressés viendront, même si ce n'est pas l'endroit le plus fréquenté.

Avec l'essor des achats en ligne, particulièrement dans votre secteur d'activité, est-il encore judicieux de créer une boutique physique ?

La boutique physique a encore une grande importance. Par exemple, un parent qui ne connaît pas bien le sujet pourrait commander en ligne et risquer d'acheter une contrefaçon. En boutique, vous voyez les figurines et pouvez obtenir des conseils personnalisés. L'humain est irremplaçable dans ce processus.

Votre zone de chalandise s'étend à toute la Corse.

Comment gérez-vous cela depuis Bastia ?

C'est compliqué, mais les réseaux sociaux aident beaucoup. Cependant, ce qui fonctionne le mieux, c'est le bouche-à-oreille. Je m'efforce d'être le plus accueillant possible, avec un sourire et un service impeccable, pour que les clients parlent de moi. Il m'arrive souvent d'avoir des clients d'Ajaccio, de Porto-Vecchio, ou de Balagne qui viennent découvrir la boutique et reviennent régulièrement, même si ce n'est qu'une ou deux fois par mois. Ils préfèrent venir me voir plutôt que d'acheter dans un grand centre commercial ou en ligne où il n'y a pas cet échange humain.

Quels sont vos critères de sélection des produits ?

Je passe par des distributeurs européens qui servent d'intermédiaires entre le Japon, les États-Unis et les marques de figurines. Ils s'occupent des frais de douane et je n'ai que les frais de livraison à gérer. Pour sélectionner les figurines ou les mangas, je travaille en regardant des animés et en lisant des mangas. Je suis également attentif aux tendances sur les réseaux sociaux pour voir ce qui marche bien. Même si je propose des produits plus orientés « niche », je suis obligé de toujours avoir en stock des classiques comme *Dragon Ball* ou *One Piece*.

Vous le dites, vous êtes sur un marché important, mais un marché de niche tout de même. Qui dit niche et marché de passionnés, dit pouvoir d'achat plus important...

Oui, une figurine classique coûte en moyenne entre 35 et 40 €, ce qui reste correct. Mais certaines figurines peuvent coûter plusieurs centaines, voire des milliers d'euros. Il existe même des figurines à taille réelle de Sangoku qui peuvent valoir 20 000 à 25 000 €. C'est une niche d'environ 20 000 personnes en Corse, mais qui pour la plupart sont prêtes à investir beaucoup dans cette passion.

On parle beaucoup de l'évolution des commerces de proximité et de leur diversification pour faire face notamment à la concurrence en ligne. Voyez-vous votre commerce uniquement comme un lieu de vente, ou souhaitez-vous aussi en faire un lieu d'échange pour les passionnés de mangas ?

Oui, je veux créer une communauté. Bien sûr, la boutique existe avant tout pour vendre, mais je veux aussi organiser des événements comme des karaokés japonais, des tournois de Pokémon ou de Yu-Gi-Oh! et des échanges de cartes. Je souhaite que la boutique soit un lieu où les passionnés peuvent se retrouver et échanger. La communauté attire la communauté. Par exemple, il m'arrive souvent de discuter avec mes clients des nouveautés ou des meilleurs personnages. Certains clients me font même découvrir des mangas ou des figurines que je ne connaissais pas. C'est ça qui est génial dans cette communauté manga : on apprend de tout le monde, et on s'enrichit tous ensemble. ■

FESTIVAL

Arte in machja

Née en 2019, l'association Casell'arte a pour objectif d'accompagner, soutenir et promouvoir les différentes formes d'écriture dans l'art, en particulier dans le domaine du cinéma et des arts visuels. Adossée à l'hôtel E Caselle et intégrée au réseau des Fabbriche culturale soutenu par la Collectivité de Corse, elle accueille chaque année une trentaine d'auteurs-réalisateurs et artistes plasticiens en résidence et propose tout au long de l'année des événements ouverts à tous: master classes, projections, rencontres, concerts visites guidées de l'exposition permanente. Depuis 2022, elle organise Arte in Machja, festival consacré à la musique et aux arts visuels où l'art prend ses quartiers dans le maquis et sur les rives du Vecchio. Le 6, à 18h, Nostalgies heureuses, concert [organisé en partenariat avec Le Rézo] d'Orlanne, auteure, compositrice et interprète originaire de Bastia, entre pop électronique et chanson française; puis à 21h *Poo-Poo-Pee-Doo*, ciné-concert électro: six courts-métrages d'animation mettant en scène Betty Boop, un des personnages plus populaires de l'histoire du cinéma, sur des musiques composées et interprétées par Thibault Cohade qui enseigne la musique assistée par ordinateur au CNSMD de Lyon, travaille régulièrement avec différents ensembles instrumentaux et a composé des musiques pour le cinéma, le théâtre ou la danse. Le 7, à 17h rencontre [sur inscription] avec l'artiste-chercheuse Anna Ternon, pour parler de Corporité minérale en compagnie d'Emilie Garel [hydrogéologue, chercheuse à l'Université de Corte] et Linda Piazza [responsable de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà à Bastia] qui, en confrontant points de vue hydrogéologiques et anthropologiques mettent en évidence les liens eau-géologie-humain; puis à 20h30, concert de jazz: le saxophoniste et compositeur Laurent Bardaine et son quintet, Tigre d'eau douce, présentent leur dernier album, *Eden Beach Club*. Le 8, à 11h, In giru, ce parcours des arts visuels propose de découvrir les œuvres [sculptures, vidéos, peintures, installations] réalisées depuis 2019 par des artistes venus en résidence à Casell'arte et qui sont exposées en permanence dans la pinède, le maquis ou même dans certaines chambres de l'hôtel E Caselle, ainsi que l'exposition temporaire d'une installation sonore et visuelle créée par Anna Ternon. Dernier rendez-vous, le 8 à 16h, pour une sieste musicale, *Sonus Quest*, orchestrée par Olivier Bertholet: plusieurs micros sont installés en différents points du parc pour capter les bruits de l'environnement, que le musicien réinterprète en direct et utilise comme matière première de son live électronique.

Du 6 au 8 septembre 2024. Hôtel E Caselle, Venaco. [0495473900](tel:0495473900) & www.casellarte.org



MUSIQUE

Una Fiara Nova

En 2019, dans la micro-région du Rustinu, trois frères, Nicolas [piano, voix, guitare] Ange-Dominique [guitare, voix] et Jean-Philippe [guitare, voix] Giovannetti fondaient le groupe Una Fiara Nova qui fera ses débuts en se produisant dans les bars et les cafés. Après avoir interprété des reprises, les jeunes gens ne tardent pas à se tourner vers la création, dès 2020 les frères Giovannetti passent à la phase de composition et de recherches de textes et de poésies d'auteurs tels que Jean-Yves Acquaviva, Marcellu Acquaviva, Petru Santucci, Patrizia Gattacecca. Par la même occasion, le groupe s'agrandit avec l'arrivée de Dimitri Olmeta [voix], Pierre-François Ucciani [violon, voix] et Lisandru Bonini [voix]. Un univers musical prend forme, avec un répertoire inspiré aussi bien par le chant traditionnel corse que par la musique du monde. Mis en chantier en 2020, leur premier album, *U focu di a vita*, est sorti en 2023 après trois ans de travail.

Le 3 septembre 2024, 21h. Auditorium de Pigna. [0495617313](tel:0495617313) & www.voce.corsica



Fiuminale

Tous deux originaires de Poggio d'Oletta, dans le Nebbiu, Jean-Philippe Guissani et Maxime Merlandi se connaissent depuis toujours. En 2002, ils fondaient l'ensemble polyphonique Barbara Furtuna, résolument tourné vers la scène et le partage. Fidèle aux traditions de la Corse, ce quatuor n'en a pas moins ouvert sa propre voie artistique, refusant de se laisser enfermer dans les clichés et les répertoires stéréotypés. Durant 20 ans, il a donné plus de 1200 concerts, que ce soit dans l'île ou à travers le monde, tout aussi à l'aise sur une place de village que sur une grande scène new-yorkaise. Il a collaboré avec l'ensemble baroque L'Arpeggiata -notamment pour l'album *Via Crucis*- le ténor Plácido Domingo, l'ensemble de musiques savantes persanes Constantinople ou le Duo Belem. Début 2022, le quatuor annonçait la fin de Barbara Furtuna. Mais en 2023, Jean-Philippe Guissani et Maxime Merlandi se retrouvaient pour fonder le duo Fiuminale et continuer à faire vivre les chants qui ont jalonné leur parcours, qu'ils soient issus de la tradition profane, du répertoire sacré ou qu'il s'agisse de créations. À travers un répertoire choisi, ils racontent une amitié de plus de 40 ans en se gardant de tomber dans la nostalgie, se produisant, en Corse comme hors de Corse, dans des églises et des chapelles dont l'acoustique se prête tout particulièrement à leur répertoire et à la forme tout à la fois intense et très intimiste qu'ils ont voulu donner à leurs récitals.

Le 5 septembre 2024, 21h; cathédrale du Nebbiu, Saint Florent.

Les 11 et 18 septembre 2024, 19h, église Saint Michel de Murato. www.fiuminale.com





CREATION SOCIETE

N° 01

LUXMANE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Sansuperu

Route de Piana, 20130 Cargèse

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cargèse du 31/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LUXMANE

Siège : Lieu-dit Sansuperu, Route de Piana, 20130 Cargèse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : - La production d'électricité par énergie solaire et installations photovoltaïques.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexandre ANGETTI, demeurant Lieu-dit Sansuperu, Route de Piana, 20130 Cargèse, La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lucciana du 26/08/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ARIATRADING

Siège social : Aéroport de Bastia - 20290 Lucciana

Objet social : La conception, l'organisation, l'animation et la gestion de toutes activités de formation (continue, initiale, alternance), toutes activités de conseil, d'audit, d'assistance et de prestations de services dans les domaines de la gestion et l'organisation d'entreprise, la recherche, le recrutement, la formation et la mise à niveau de personnel et toute activité liée de manière directe ou indirecte à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Jean-Sébastien, Jacques LUCCIARDI demeurant 20, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Le 14/08/2024, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LUMA FILMS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 5.000 euros

SIÈGE : 337, Frauletto, 20114 Figari

OBJET : La réalisation, la production, la distribution, l'exploitation, l'importation et l'exportation de films cinématographiques, télévisuels, et d'œuvres et industries télévisuelles ; La réalisation, la production, la distribution, l'exploitation de spectacles vivants, pièces de théâtre, ballets, opéras, concerts ; L'acquisition, la production, la diffusion, la représentation sous quelque forme que ce soit et par tous procédés des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles, sous quelque forme qu'elles se présentent ; L'édition littéraire, phonographique et graphique d'enregistrements sonores et d'œuvres musicales ; La prise de brevets et de marques concernant l'activité de la société ; Toutes prestations de services au profit des professionnels et des amateurs d'activités artistiques.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Pierre-Alexandre SCHWAB, 337, Frauletto, 20114 Figari

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 04

CONSTITUTION DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCI 1504

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 août 2024 à BASTIA, il a été constitué sous la dénomination sociale « SCI 1504 » une Société Civile Immobilière ayant pour objet :

* L'acquisition, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question.

* La location de ces biens immobiliers.

* L'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire.

Le siège social est fixé au 16, Boulevard Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €. .../...

Le capital ainsi formé est divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est co-gérée et co-administrée par : Madame Laurence GAERTNER DE ROCCA SERRA, née le 31 juillet 1974 à LEVIE (2A), de nationalité française, demeurant 16, boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA.

Monsieur Cyril BIANCHI, né le 10 septembre 1974 à CHAMBERY (73), de nationalité française, demeurant 47, boulevard du Général Graziani, 20200 BASTIA.

Lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour unique insertion.

MODIFICATION GERANT

N° 05

ELEC PLUS

SARL au capital de 2000 euros

Siège social : Immeuble le Porto

Résidence des Golfes, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 891 266 223

Par assemblée du 01/07/2024, il a été décidé de procéder au changement de Gérant à compter de ce jour.

Ancien gérant : BIANUCCI François-Noël.

Nouveau gérant : BIANUCCI Michel.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 06

CALVI FRIP

SAS au capital de 100 €

Siège social : Rue Albert 1er

20260 Calvi-RCS Bastia n°981 575 236

AVIS DE MODIFICATION

En date du 20/08/2024, le président a décidé à compter du 20/08/2024 de nommer en qualité de Directrice Générale Mme MARQUES AREIAS Carla, demeurant Résidence de la Serra a8 - Chemin Notre Dame de la Serra, 20260 CALVI. Modification au RCS de Bastia.

DESIGNATION ADMINISTRATEUR

N° 07

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ET D'UN ADMINISTRATEUR ADHOC

Par Ordonnance en date du 17 juin 2024, Madame La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia a désigné Monsieur Eric Poli, demeurant, Bord de Mer - 20230 San Nicolao, en qualité d'Administrateur provisoire de l'EARL Domaine de Piana, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 804 975 209, et Monsieur Jean Loup MATELLI demeurant 64, Route de San Martino, en qualité d'Administrateur adhoc, chargé de superviser les opérations financières et comptables.

N° 08

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ET D'UN ADMINISTRATEUR ADHOC

Par Ordonnance en date du 30 avril 2024, Madame La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia a désigné Monsieur Eric Poli, demeurant, Bord de Mer - 20230 San Nicolao, en qualité d'Administrateur provisoire du GFA Domaine de Praticcioli, inscrit au RCS de Bastia sous le N°347 486 623, et Monsieur Jean Loup MATELLI demeurant 64, Route de San Martino, en qualité d'Administrateur adhoc, chargé de superviser les opérations financières et comptables.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 09

SOCIETE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE DE TERRA BELLA " S.E.T. TERRA BELLA "

SARL au capital de 15244,90 euros

Grosseto-Prugna [20000]

Lieu-dit Porticcio

RCS Ajaccio 315435388

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 01/08/2024 a décidé de la dissolution de la Société d'Exploitation Touristique de Terra Bella SARL au capital de 15.244,90€ sise GROSSETO PRUGNA [20000], Lieu-dit Porticcio, RCS AJACCIO N° 315 435 388.

La dissolution par application de l'article 1844 5 du code civil, entrainera la transmission universelle du patrimoine au profit de la société France Location SARL au capital de 874.000€ sise 73, Parc de l'Argile, 06370 Mouans Sartoux RCS CANNES N° 388 269 078 à l'issue du délai d'opposition.

Les créanciers ont 30 jours à compter de la présente parution pour former opposition auprès du tribunal d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 10

SARL D'EXPLOITATION GARAGE CIMA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Capital : 7.622,45 euros

Siège social : Cateraggio, 20270 Aleria

Siège liquidation : Ld Pont d'Arena

20270 Tallone

RCS Bastia : 326 395 498

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 26 août 2024 les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations et la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia et la société radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur, François CIMA.



AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**CCIC/DC/2024.026****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la fourniture et la maintenance des installations thermiques et aérouniques de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 [quatre] ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

Nomenclature Européenne CPV :

50531100-7 / Services de réparation et d'entretien de chaudières
50720000-8 / Services de réparation et d'entretien de chauffage centrale
50730000-1 / Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture des installations thermiques et aérouniques des zones publiques de l'aéroport de Bastia-Poretta, ainsi que de la maintenance tant préventive que corrective de ces installations.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Ladite procédure fait suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du lot 1 de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024.002, en effet cette dernière a dû être stoppée pour les raisons suivantes : « la limitation maximum annuelle du lot n°1 annoncée dans les documents de la consultation ne permet pas de maintenir un niveau de service répondant aux exigences de la plateforme aéroportuaire de Bastia-Poretta, cette limitation doit être revue pour être en adéquation avec les besoins de la plateforme. »

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200.000 € HT.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix (60%)

*Valeur technique (40%) à travers un mémoire technique qui présentera :

- La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Les moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- Le planning d'intervention et les délais d'intervention.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 17 avril 2024.

Nombre de candidature reçue : 02

Nombre d'offre reçue : 02

Nom et adresse de l'attributaire :**Groupement d'entreprises conjoint :**

SAS MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE
Parc d'Activité de Purettonne - 20290 BORGIO

--

SAS VO2

5, VAC de Campo Vallone
20620 BIGUGLIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 30 juillet 2024

Prix de l'accord cadre :

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix dans la limite maximale annuelle de 200.000 € HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

.../...

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles,

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptibles d'être lésés dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 23 août 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 23 août 2024.

N° 12

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**REGULARISATION DE LA DERIVATION
DE LA SOURCE DE PARATOJA****COMMUNE DE LURI**

1ère Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du Lundi 09 Septembre 2024 au Mercredi 25 septembre 2024 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Luri (8, Piazza San Pietro - 20228 LURI).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Pierre Paul NICAISE, commissaire enquêteur, retraité - ancien responsable de sites de production EDF, recevra le public en mairie de LURI selon les modalités suivantes :

* Lundi 9 septembre 2024, de 09h00 à 12h00 ;

* Lundi 16 septembre 2024, de 09h00 à 12h00 ;

* Mercredi 25 septembre 2024, de 09h00 à 12h00.

Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone (04 95 35 00 15).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Luri.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires

[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le Mercredi 25 septembre 2024, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Luri, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de LURI - 8, Piazza San Pietro - 20228 LURI (téléphone : 04 95 35 00 15).

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.



Funtana Corsa
source de fraîcheur

COMMUNE DE MERIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - MODIFICATION
DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Parution n°2

Madame le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°2024_AR_07-AR du 02/08/2024, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de droit commun N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Meria.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 27 Août 2024 et se déroulera pendant trente-et-un (31) jours consécutifs jusqu'au 27 Septembre 2024 inclus à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sont tenus à disposition du public le mardi 3 Septembre 2024 de 10h à 12h, le mercredi 11 Septembre de 14h à 16h, le mardi 24 Septembre 2024 de 10h à 12h au siège de l'enquête publique suivant :

Confrérie de Meria, Le Village, 20287 MERIA. Tél : 04-95-35-42-97
Email : mairie.meria@orange.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Meria.

La demande devra être faite par mail à l'adresse suivante : mairie.meria@orange.fr
Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Meria, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5579>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables.

Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-5579@registre-dematerialise.fr

Permanences du Commissaire-Enquêteur : Pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Confrérie de Meria pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Mardi 27 août 2024 de 9 heures à 12 heures ;

* Jeudi 19 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures ;

* Vendredi 27 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures (clôture d'enquête).

* Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur peut en outre :
- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie

A l'adresse : mairie.meria@orange.fr

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ACTUALISATION
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
DE LA COMMUNE DE LECCI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère Insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024ZA du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du zonage d'assainissement.

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 20 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 14h00 au mercredi 09 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI,
siège de l'enquête, durant 20 jours consécutifs :
du 20 SEPTEMBRE 2024 (14h00) au 09 OCTOBRE 2024 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Madame Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 20 septembre de 14 h à 17 h ;

- Lundi 30 septembre de 14 h à 17 h ;

- Mercredi 09 octobre de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du zonage d'assainissement sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

c) à l'adresse internet suivante :

enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

c) par courrier électronique à l'adresse :

enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr

d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120, Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

- Lundi 30 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- Mercredi 09 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- Mardi 15 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

- Mardi 22 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

c) à l'adresse internet suivante :

enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

c) par courrier électronique à l'adresse :

enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr

d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120, Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ÉLABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)
DE LA COMMUNE DE LECCI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère Insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024PLU du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U).

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 33 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 9h00 au mardi 22 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI,
siège de l'enquête, durant 33 jours consécutifs :
du 20 SEPTEMBRE 2024 (9h00) au 22 OCTOBRE 2024 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 20 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

N° 16



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Etudes géotechniques de risques naturels sur le réseau routier de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2024-3DEC-0060

Date limite de remise des offres : Lundi 23 septembre 2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/08/2024.

DERNIERES MINUTES

N° 17



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de TOGA

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : olivier.pellegrini@orange.fr

VENTE D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 20/08/2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Haute Corse le 22/08/2024, Dossier 2024 00016938, référence 2B04P31 2024 A 01477, La Société DMFL DISTRIBUTION, SAS au capital de 300,00 Euros, dont le siège social est Lieu-dit Armonio - RT 30 - 20218 CASTIFAO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le n° 838 977 171, représentée aux présentes par son Président Monsieur Jean-Michel DE MEYER, dûment habilité à cet effet par une Assemblée Générale en date du 14/08/2024.

A CEDE :

La Société SG ENERGIE, SAS au capital de 500,00 €, dont le siège social est Lieu-dit Suarto 20235 Castello-di-Rostino, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 931 037 030, représentée aux présentes par Monsieur Charles-Félix SCHIAPPA, Président et unique Associé. La branche d'activité de : vente et l'installation de tout type de chauffage, de poêles et de chaudières, l'entretien et la maintenance technique de tout type de système de chauffage de son fonds de commerce principal, situé Lieu-dit Armonio - 20218 CASTIFAO, pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le n° 838 977 171 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 838 977 171 00019, code APE 43.22B, moyennant le prix de 184.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 19/08/2024.

L'acquéreur sera immatriculé pour cette exploitation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Olivier PELLEGRI - Avocat - Port de Plaisance de TOGA - Bâtiment A2 - 20200 BASTIA, nommé par les parties séquestre.

Pour avis,

N° 18

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé à SARTENE (Corse-du-Sud) en date du 1er septembre 2024,

- Monsieur Charlie RUSMANTO, né le 17 Juin 1999 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant 26, Rue Jean Jaurès, 20100 Sartène, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 851 170 811.

A donné en location-gérance à :

- Monsieur Nikandar RUSMANTO, né le 21 Janvier 1969 à Yogyakarta, de nationalité indonésienne, demeurant 26, Rue Jean Jaurès, 20100 Sartène, immatriculation en cours.

Un fonds de commerce de restauration rapide, connu sous l'enseigne «Le 99» exploité dans des locaux dépendant d'un immeuble sis 25, cours Sœur Amélie, 20100 Sartène, pour lequel le Loueur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 851 170 811.

La location-gérance est consentie pour une durée de cinq ans à compter du 1ER septembre 2024 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation.

Pour avis,

N° 19

AVIS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 29 juillet 2024, les associés de la société dénommée "SCI CORSE MEDITERRANEE", société civile immobilière au capital de 1.524,49 €, ayant son siège social à BASTELICACCIA (20129), rue Mascarni Cuara, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le n° 397 625 021, ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture de la liquidation à cette même date. Les documents seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par courrier ou dans nos locaux :

Immeuble AGOSTINI - Z.I Erbajolo - 114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

N° 20



Cabinet d'Avocats Associés
MUSCATELLI - CRETY
MERIDJEN

13, avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

Téléphone : 04.95.31.35.63

Email : contact@mcm-avocats.fr

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 30 juillet 2024, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de Haute Corse a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu François FERRARI, décédée à CORTE (Haute-Corse) le 8 novembre 1964.

N° 21

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2024 à SAINT-FLORENT 20217, la location du fonds de commerce de restauration traditionnelle, de la société SAS MAMO, le loueur, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro SIREN 837 853 753 : sis : Résidence U Centru Rue du Furnellu, 20217 SAINT-FLORENT, consentie à L'EURL CHEZ LOU, le locataire-gérant, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé : 7 A Ghjunca, 20246 Rapale immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro : 925 329 765, pour une durée de cinq mois à compter du 20 avril 2024 pour se terminer en date du 20 septembre 2024, a pris fin le 25 août 2024 par sa résiliation amiable.

Pour avis,

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale

Tel : 07.78.90.57.11



- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

Epicerie restauration

Colomba

20121 SALICE

06 12 17 94 70

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



sas4COM graphisme design © stock.adobe.com/julien tromeur



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en majuscules) :

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



MENACES SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DE LA VIGNE



Photo DR via Vignerons Engagés

Alors que les vendanges, désormais plus précoces, ont démarré dans certaines régions et qu'un décret est venu assouplir les règles concernant le respect du jour de repos hebdomadaire pour les travailleurs agricoles tels que les vendangeurs, une étude réalisée par l'organisation professionnelle Vignerons Engagés se penche pour la première fois sur les risques que fait peser le changement climatique sur la santé des travailleurs de la vigne.

De nombreuses études se sont déjà penchées sur l'impact du changement climatique sur le végétal et notamment sur le vignoble français. En revanche, aucune ne s'était encore intéressée à ses conséquences pour les femmes et les hommes de la vigne. Au reste, de manière générale, les répercussions du changement climatique sur la santé au travail sont encore trop peu étudiées et la prévention des risques climatiques au travail insuffisamment intégrée par les filières. Fédérant près de 6 000 vignerons, l'organisation professionnelle Vignerons Engagés, fondée en 2007 et dédiée au développement durable de la filière vin, a souhaité mener une première étude dans la filière vin. Pour rappel, celle-ci employait près de 350 000 personnes [soit 1,5 fois le nombre de travailleurs du secteur de l'automobile] en 2021, sur 80 départements et, avec le BTP, la viticulture est le secteur le plus impacté par le réchauffement climatique. Menée avec l'agence Croissance bleue et le laboratoire de recherche Lapa, l'étude *Climat, santé et vignobles* (Cliseve) a porté sur l'ensemble des métiers concernés, exclusivement au sein du collectif Vignerons Engagés, dans neuf territoires viticoles. Il en ressort que des bouleversements climatiques significatifs, incluant des modifications des saisons et des conditions météorologiques extrêmes sont quasi unanimement observés depuis 10 ans sur l'ensemble des territoires viticoles. La précocité des vendanges est le premier marqueur observé du changement climatique: lors des deux dernières années, 88 % ont constaté que les vendanges sont intervenues plus tôt qu'il y a 10 ans. Les vignerons ayant participé à l'étude ont manifesté un intérêt prononcé pour l'enjeu des impacts du changement climatique sur la santé au travail dans la filière vin avec une conviction partagée à 92 % sur les risques climatiques et l'urgence à agir pour en limiter les effets sur l'environnement et la santé humaine. La pénibilité au travail en lien avec le changement climatique est une préoccupation importante mais pas prioritaire pour les vignerons puisqu'elle arrive en 3^e position après les préoccupations économiques et de réglementation, devant la qualité du raisin et du vin. Les

risques de santé au travail liés au réchauffement climatique reconnus par les vignerons sont physiques pour 78 % et mentaux et 37,5 %. Alors que 80 % des répondants constatent et précisent des impacts physiques (malaise, déshydratation, baisse de l'attention...) dans le contexte de forte chaleur, 84 % des répondants estiment que travailler sous de fortes chaleurs pourrait être un motif de renoncement au travail pour les saisonniers et ils sont 43 % à indiquer qu'ils pourraient renoncer d'ici 5 ans à travailler dans la filière vin en raison des difficultés liées au réchauffement climatique.

Interrogés sur l'efficacité du droit du travail, les vignerons sont assez divisés: 36,5 % pensent que la réglementation ne prend pas suffisamment en compte le risque climatique et ne protège pas assez les salariés et 42 % ne savent pas répondre; en revanche, 2/3 des répondants indiquent vouloir fixer un pallier de température de l'air au-dessus duquel il serait interdit de travailler. Cliseve met d'ailleurs en évidence un déficit d'information et de prévention des risques santé au travail. En effet, 67 % des répondants indiquent ne pas avoir suivi de sensibilisation de formation et de prévention aux risques liés à la santé au travail et ils ne sont que 34 % à savoir qu'il existe un plan d'action en cas de forte chaleur dans leur entreprise, d'où l'intérêt de communiquer sur les bonnes pratiques au sein de la filière. Pour Rémi Marlin, président de Vignerons Engagés, « Cette étude est une étape cruciale pour comprendre et anticiper les impacts du changement climatique sur notre secteur. Nous devons agir dès maintenant pour garantir des conditions de travail sûres et attractives pour les milliers de personnes qui font vivre nos vignobles. »

L'étude s'accompagne d'une série de recommandations [ajustements des horaires de travail, sensibilisation accrue aux symptômes des coups de chaleur, assurer un accès continu à l'eau et des pauses régulières à l'ombre, mise à disposition de kits de protection pour les travailleurs] mises en œuvre dès les vendanges 2024, avec la publication d'un Guide de bonnes pratiques. ■ AN

UN AMI QUI EN VEUT PARFOIS À VOS BIENS



Il faut bien admettre que, parfois, ils simplifient bien des choses. Aussi, on peut avoir tendance à les utiliser presque machinalement, sans trop se poser de question. Ce en quoi on a tort. Car même si les QR codes sont désormais très répandus et qu'on y a fréquemment recours, il convient de se montrer prudent : ils sont parfois la porte d'entrée idéale pour un cyber-criminel.

Au restaurant, dans certains parkings, dans des points de retrait de colis ou des boutiques... on trouve désormais des QR codes un peu partout. Ils facilitent certaines opérations, permettent de gagner du temps ou de se passer de certains documents physiques. Ils peuvent donc rendre des petits services appréciables. De là à les voir comme des amis qui ne nous veulent que du bien, il y a un pas qu'il s'agirait de ne pas franchir. Car à la faveur de leur popularité et de leur diffusion, se sont développées de nouvelles formes d'escroquerie, avec la génération de QR codes auxquels est intégrée une URL déguisée et illégitime : lorsqu'une personne scanne le QR code, elle est redirigée vers un site web malveillant où elle est incitée à saisir des informations sensibles qui sont envoyées à l'escroc. Certains liens malveillants commencent même à installer des logiciels malveillants immédiatement sur un appareil, simplement en y naviguant. Allan Camps, senior enterprise account executive chez Keeper Security, a recensé les arnaques au QR code les plus fréquentes et délivre quelques conseils pour s'en protéger.

ATTENTION AUX PARCMÈTRES

Dans de nombreuses villes, il est désormais possible de payer le stationnement en scannant un QR code. Or il peut arriver qu'étant pressé, « vous scannez le QR code, entrez les données de votre carte de crédit et partez. Mais ce nouveau mode de paiement profite aux escrocs. En effet, ces derniers font en sorte que vous choisissiez un faux QR code apposé sur le véritable QR code de l'horodateur afin de dérober vos informations privées et votre argent ». Vous ne découvrirez que vous avez été victime de ce type d'escroquerie qu'en voyant apparaître sur votre relevé de carte de crédit des frais provenant d'entreprises que vous ne connaissez pas. « Plutôt que de scanner des QR codes pour payer le stationnement, il est plus sûr d'utiliser votre carte de crédit pour payer directement au parcmètre. »

MÉFIANCE AVEC UN COLIS INATTENDU

Lorsque vous commandez en ligne, il arrive qu'un QR code soit inséré pour vous permettre d'en savoir plus sur le magasin ou de laisser un commentaire. « Cependant, les QR codes dans les colis peuvent faire partie d'une escroquerie s'il s'agit d'un colis inattendu qui vous invite à scanner un QR code frauduleux pour le renvoyer. En le scannant, le destinataire est redirigé vers un site web qui recueille ses informations sensibles, telles que ses numéros de carte de crédit et ses adresses personnelles. Lorsque vous recevez un colis contenant un code QR, ne cliquez pas sur le lien après l'avoir scanné si l'aperçu semble illégitime. Ne saisissez pas non plus d'informations personnelles sur le lien, surtout s'il vous semble suspect. »

MAILS ET MESSAGES NON SOLLICITÉS, DES CLASSIQUES QUI DURENT

Les e-mails d'hameçonnage contiennent souvent des liens non sollicités ou des pièces jointes. Mais il arrive aussi que certains contiennent des QR codes frauduleux qui vous incitent à partager des informations privées, tels que des identifiants de connexion ou des numéros de carte de crédit, en se faisant passer pour des entreprises légitimes, des administrations ou des personnes que vous connaissez. Comme pour les e-mails, il est possible de recevoir un message d'un transporteur mentionnant un colis non livré et vous incitant à scanner un code QR pour reprogrammer la livraison. « Vous ne devez surtout pas saisir d'informations personnelles par le biais d'un scan de QR code. Contactez plutôt directement la personne qui vous a envoyé le courriel pour confirmer que le QR code est légitime. » Même chose pour les messages.

OUVRIR L'ŒIL MÊME AU RESTAURANT

Vous venez de vous installer à table et le serveur vous invite à utiliser le QR code qui s'y trouve afin de consulter le menu. Même s'il s'agit d'un moyen pratique pour les restaurateurs, ces QR codes peuvent facilement être remplacés, à leur insu, par des liens malveillants créés par des escrocs désireux de collecter des informations sur les clients pendant qu'ils dînent. « Demandez plutôt un menu physique ou allez directement sur le site web du restaurant pour consulter le menu. » ■ AN



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

MUSICA

U RITORNU È U RINNOVU DI CHJAR DI LUNA

2006.

Esci u prima dischettu di u gruppu curtinesi Chjar di Luna, incù nomi chì parlarani à tutti l'appassionati di canzona corsa: Stefanu Grisoni, Stefanu Sayag, Pasquale Bacchioni è Marcu Benedetti, à mezu à tant'altri. Fà escia un album, era à l'epica una piccula concretizzazioni pà issa squadra chì facia solu animazioni à principiu. Ci voli à dì chì u publicu li dumandava di più in più di fà un discu. Tandù, issi ghjovani militanti culturali, senza pratinzioni, si sò lanciati inde issa bella sfida di passà pà un studiu d'arrighjstramentu. È s'è u dischettu hà avutu un veru successu, hè ghjuntu veramenti parecchi anni dopu à a so isciuta. Sò soprattutto trè pezzi chì ani stampatu i menti: *Monte Cristu*, *I fiumi fratelli* è *Ella*, adattazioni in corsu di u classicu di Georges Moustaki, *Sans la nommer*. L'anni sò passati, i ripetizioni ani cuntinuatù è parecchi membri di a squadra d'urighjini ani sceltu di piglià altri chjassi. Sò firmati Stefanu Sayag è Pasquale Bacchioni, chì hè u cumpuntori di Chjar di Luna. Iss'ultimu s'hè ancu missu, chì bisognu c'era, à a scrittura, pà pruona, diciottu anni dopu à una prima opara, canzoni pà fà nascia un dischettu novu: *Lettera di a luna*. Diciottu tituli sunati è cantati da una furmazioni assai ringhjuvanita. Cù l'età soca, i membri fundatori sempri prisenti t'aviani a voglia di sparta appena di più, di trasmetta è di travaglià à fiancu à ghjinirazioni novi. Hè cusì ch'elli ani apartu i porti di i so ripetizioni è ch'elli ani accoltu assai ghjovani pà u so piacè u più tamantu. I cosi sò chjari: ùn c'hè statu nè calculu, nè casting pà issu rinnovu di Chjar di Luna. Tutti quilli chì sò ghjunti à ripeta ani purtatu incù elli i so capacità vucali o musicali, senza ch'ella ci fussi una selezzioni. Ch'omu cantessi più o menu bè, ognunu t'hà a so piazza inde u gruppu. Pà i più anziani, l'affari u più impurtanti hè d'impignassi, di travaglià è di pruvà à custruiscia qualcosa, pocu impremi u nivellu. È ci sò vulsuti parecchi anni pà ghjugna à un bellu risultatu, incù canzoni chì sò maturi dipoi un mumentu. *Lettera di a luna* hè statu arrighjstratu inde u studiu Monte Gozzi di u musicanti bellu cunnisciutu inde u mezu culturali corsu, Michel Tomei, incù l'aiutu d'un anzianu ghjovanu membru di u gruppu, Ghjaseppu Mambrini, chì sona frà altru incù Voce Ventu. Autori è musicanti numarosi ani pigliatu carta, penna è strumenti pà rigalà belli testi è musichi pà issu dischettu, com'è Paul André Fluixa, Cristofanu Filippi, Lisandru Gambini, Jean-Yves Acquaviva è Dumenicu Leschi. Ritruvemi dinò à Stéphane Casalta, chì hà scrittu è cumpostu u titulu *Giuventù*, o ancu Sauveur Valentini, chì hà rigalatu a canzona *L'antica surgente*. S'è Chjar di Luna hà pussutu prisintà a so opara nova cusì aspittata cù calchì data duranti a statina, un cuncertu maiò hè privistu pà u mesi di nuvembri, nant'à a scena di L'Alb'Oru in Bastia. Sarà l'uccasioni dinò di campà un evenimentu inaspittatu è chì duvaria raligrà assai ghjenti: a riformazioni di u gruppu Esse, chì cantarà in prima parti di u spittaculu. L'attesa sarà tamanta, quandu si sà ch'ellu avia fattu escia un dischettu solu à a fini di l'anni novanta, cù canzoni chì ani scrittu a storia di a musica corsa, com'è *Campesino o Impiaghjera* par ùn cità cà issi dui quì. Una bella ochjata, quandu si sà chì Chjar di Luna era u gruppu d'animazioni di a furmazioni Esse, di più purtata nant'à i criazioni. Spirendu chì a squadra pudissi tena di più cà un solu cuncertu, purtata da a forza di i so ricordi di ghjuventù. Prumetti in tutti i casi una billissima stonda d'amicizia è di spartera. ■



SUR TOUS LES FRONTS



août 2023 débute avec un communiqué du FLNC revendiquant 16 attentats sur l'île lors des derniers mois. L'organisation clandestine déplore que «*le peuple corse se dilue dans une colonisation de peuplement disproportionnée pour ne plus s'affirmer, pour ne plus être respecté, et trop souvent pour ne plus se respecter lui-même*» et appelle à la création «*d'une plateforme de résistance patriotique qui devra transcender les partis politiques, les associations, les syndicats et tous les patriotes qui s'y retrouveront*» pour jeter «*les bases d'une véritable alternative politique, seule garante de la sauvegarde du peuple corse*». Le Parquet national antiterroriste ouvrira une enquête pour «*associations de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme*». Sur le front politique, durant les Ghjurnate Internazionale di Corti, les 4,5 et 6, Corsica Libera juge que le processus de Beauvau est «*maintenu artificiellement en vie*» et dénonce le rapport Autonomia adopté à l'Assemblée de Corse un mois plus tôt, rappelant être «*la seule force nationale à refuser de voter un texte qui continue d'avaliser le cadre imposé par Paris*». Sur le front économique, alors que depuis le début de l'été les professionnels du tourisme ne cessent d'alerter sur une saison noire, les chiffres des ports et aéroports pour le mois de juillet semblent leur donner en partie raison. La fréquentation dans la quasi-totalité des infrastructures de l'île est en baisse par rapport à l'année précédente, mais de façon générale en hausse par rapport à 2019, année de référence avant Covid. Dans le secteur aérien, la tension est par ailleurs palpable du côté des salariés d'Air Corsica et Air France, depuis que la compagnie low cost Volotea a fait acte de candidature pour la délégation de service public 2024-2027 et menace d'emporter certains lots entre la Corse et le continent. Le 8, Volotea, qui opère sur la Corse depuis une quinzaine d'année, annonce qu'elle prévoit d'y ouvrir «*sa première base d'ici deux ans*». Ce qui est présenté comme une «*étape majeure dans l'histoire de Volotea*» qui «*jouera un rôle clé dans le dynamisme et le rayonnement économique de la région*» ressemble à s'y méprendre à une opération séduction, et fait grincer des dents du côté des deux compagnies historiques. Côté faits divers, à Ajaccio, dans la nuit du 12 au 13, deux agents municipaux de la propreté urbaine sont menacés de mort par des dealers près de la maison de quartier des Cannes. L'évènement suscite l'émoi dans la société insulaire et un grand rassemblement à l'appel des mouvements nationalistes est organisé dans le quartier le 17 pour dire non au trafic de drogues et envoyer un message fort aux dealers. Le 15, le parquet d'Ajac-

cio annonçait une saisie record -92 kg de cannabis et 7 kg de cocaïne pour une valeur monétaire estimée à près de 2 M€ - dans le véhicule d'un marin, à la sortie d'un bateau sur le port de Bastia. Le parquet réaffirme sa volonté d'intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le 26, en dédicace à Ajaccio, l'ancien président Nicolas Sarkozy reçoit un accueil quelque peu houleux de militants de Core in Fronte. Sur le plan sportif, le 21, le match entre l'AC Ajaccio et Bordeaux donne lieu à de grosses échauffourées. Alors que les supporters des Girondins étaient interdits de déplacement, plusieurs dizaines d'entre eux s'invitent en effet incognito dans le stade François Coty et la réaction des supporters ajacciens ne se fait pas attendre: chaises, planches, tables et même une échelle volent à travers les tribunes et font plusieurs blessés. La rencontre est interrompue le temps que les forces de l'ordre évacuent les Bordelais. Le lendemain une enquête est ouverte pour violences aggravées au sein d'une enceinte sportive. Le stade François-Coty écoperà par ailleurs d'une fermeture totale jusqu'à début septembre. Ces événements ne sont pas sans rappeler l'affaire du petit Kenzo qui arrive justement devant la justice. Le 25, s'ouvre le procès de trois jeunes supporters acistes soupçonnées d'avoir agressés un père et son fils de 8 ans lors du match de la dernière journée de L1 en juin, qui opposait l'ACA à l'OM. Au terme d'une journée d'audience fleuve, le tribunal d'Ajaccio met son jugement en délibéré à début septembre alors que le procureur a requis 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour un des prévenus, et 12 mois avec sursis pour les deux autres, le tout assorti de 1500 euros d'amende et d'une interdiction de stade pendant cinq ans. Enfin, sur le front environnemental, des pontes de tortues caouannes sont recensées tout autour de l'île. Ce phénomène très rare sous ces latitudes trouve sans doute une partie de son explication dans le changement climatique, la hausse des températures de l'eau poussant ces tortues à chercher d'autres sites de ponte que ceux qu'elles avaient avaient l'habitude de fréquenter. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

Pas de communiqué cette fois, ils sont intervenus de vive voix: trois militants du FLNC se sont invités aux Ghjurnate Internazionale di Corti début août pour notamment s'indigner des scores de l'extrême droite aux dernières législatives en Corse. Les tortues caouannes ont fait leur retour sur l'île, mais leurs pontes semblent plus rares cette année. . ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

ANXIÉTÉ ET OPTIMISME



C'est l'une des vedettes de l'été. Bien sûr, il y a eu Léon Marchand, Armand Duplantis et Simone Biles triomphant aux JO de Paris. Mais il y a aussi Anxiété, ce drôle de prénom de l'un des personnages du film *Vice versa 2*, en tête du box-office. Peluches, vêtements et autres produits dérivés sont en rupture de stock jusqu'à Hollywood Boulevard. Les autres personnages du film [Envie, Embarras, Colère] ont moins de succès. En entrant dans la vie de Riley, 13 ans, l'héroïne du film découvrant les émotions, Anxiété est devenue la nouvelle égérie des studios Pixar. C'est un personnage orange, coiffé en pétard, avec de grands yeux angoissés, une large bouche un peu tordue et un pull qui lui serre le cou comme l'angoisse qui oppresse. Enfants, ados et adultes ont reconnu en Anxiété une plus ou moins vieille connaissance. Les psychiatres se pencheront sur ce succès mondial inattendu : habituellement, on vient les voir pour chasser l'anxiété. Grâce à *Vice versa 2*, on se rassure en invitant Anxiété sur sa table de nuit...

L'anxiété et la colère, on les retrouve souvent dans l'état d'esprit des Français, de même que l'envie et l'embarras. L'embarras semble être celui d'Emmanuel Macron au moment de nommer enfin un Premier ministre. En cette dernière semaine d'août, juste avant la rentrée scolaire, le suspense était à son comble et les esprits s'échauffaient. La colère pourrait monter si la crise politique se muait en crise sociale. Et beaucoup d'autres sentiments avec elle : dans la dernière étude réalisée par le très sérieux Cevipof auprès de plus de 3500 personnes, la méfiance [38 %], la lassitude [36 %], la morosité [26 %] et la peur [13 %] définissaient le moral des Français avec, loin derrière, la sérénité, la confiance [15 % chacune] et l'enthousiasme [9 %]. C'était avant les Jeux olympiques, avant la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives qui nous ont plongés, au bas mot, dans la perplexité. Autant d'idées de personnages pour *Vice-versa 3*.

« ILS AIMENT QU'IL Y AIT UNE HISTOIRE »

On peut imaginer, par exemple, un personnage qui se nommerait Optimisme. Aux États-Unis, la vice-présidente Kamala Harris, officiellement candidate du Parti démocrate pour l'élec-

tion présidentielle du 5 novembre, a fait de cet optimisme l'un des mots d'ordre de ses discours. C'est peut-être un tournant dans l'histoire politique : habituellement, les candidats aux élections montent à la tribune avec des mots sombres et des idées noires et se font forts de chasser problèmes et chagrins. Se rêvant en Churchill promettant « *du sang, de la sueur, du travail et des larmes* » [mais on n'est pas en juin 1940...], ils dressent souvent de la situation de leurs pays respectifs un tableau épouvantable, même quand il n'est pas si mauvais. Kamala Harris, muée en candidate en un temps record après le retrait de Joe Biden, joue la carte de l'Amérique fière, forte et apaisée, qui gagne et qui progresse, face à un Donald Trump qui annonce l'apocalypse. Elle a l'habileté de ne pas annoncer de catastrophe en cas de victoire de son adversaire, contrairement à ce qu'avancait Joe Biden. Elle préfère tourner Trump en dérision. C'est malin.

Évidemment, prêcher l'optimisme ne garantit pas la victoire électorale. La percée de Kamala Harris dans les sondages est due en grande partie au soulagement né du retrait de Joe Biden. Les démocrates avaient l'impression d'aller à coup sûr vers la défaite et voilà qu'ils entrevoient un possible succès. Encore floue sur son programme, Kamala Harris se pose en centriste pragmatique, soucieuse de restaurer la prospérité des classes moyennes appauvries par la mondialisation (tiens, tiens, comme en France... et incarne soudain une forme d'espoir pour son camp. Tout n'est pas gagné pour elle, loin de là. Elle va devoir confirmer sa tonitruante entrée en campagne, affronter Donald Trump en débat, améliorer ses qualités d'oratrice, ne pas faire de faux pas et dompter au mieux un mode de scrutin pervers.

« *Les Français sont malheureux quand la politique se réduit aux techniques, voire devient politicarde, ils aiment qu'il y ait une histoire* », disait au début de son mandat présidentiel un certain Emmanuel Macron dans *La nouvelle revue française*. Il ajoutait : « *J'en suis la preuve vivante.* » C'était vrai... en 2017. Ce sera peut-être vrai pour Kamala Harris en novembre 2024. Le duel américain s'annonce plus passionnant que les misérables discussions autour de la nomination d'un gouvernement en France. ■



D'après photo CC

VU, LU, VÉCU...

Le Nobel pour Barenboim

Comme chaque année depuis 1999, Daniel Barenboim a retrouvé cet été son orchestre «Divan occidental-oriental», titre inspiré d'une œuvre de Goethe. Il s'agit d'un groupe de quatre-vingts jeunes musiciens israéliens et arabes (venant de Jordanie, de Syrie, du Liban et d'Égypte). De nationalité israélienne mais titulaire d'un passeport palestinien, Barenboim avait en 2001 osé inscrire des œuvres de Wagner (interdit en Israël en raison de son antisémitisme) au programme d'un concert à Jérusalem.

Cet été, très diminué par la maladie, le chef d'orchestre et pianiste avait choisi la septième symphonie de Beethoven pour un concert au festival de Lucerne. «*Un homme épuisé physiquement ne se lasse pas de transmettre l'universalité de la philosophie des Lumières à de jeunes musiciens israéliens et arabes réunis*», écrit *Le Figaro*. Il y a bien longtemps qu'on aurait dû offrir à Daniel Barenboim le Prix Nobel de la paix.

Peut mieux faire

Alors que les Jeux paralympiques se déroulent à Paris jusqu'au 8 septembre, l'aménagement des transports de la capitale pour les personnes à mobilité réduite («PMR») reste totalement insuffisant. Sur 320 stations d'un métro construit pour l'essentiel à une époque où l'on ne pensait pas au handicap, 29 sont accessibles aux PMR. Une seule ligne, la 14, est 100 % équipée... à condition qu'ascenseurs et escalators ne soient pas en panne. C'est mieux pour les gares RER (240 sur 268 sont accessibles), le tram et les bus... à condition que des voitures mal garées n'empêchent pas ceux-ci de se garer le long des trottoirs.

Deux milliards d'euros ont été dépensés avant les JO pour équiper les gares proches des lieux où se déroulent des événements. C'est bien mais encore nettement insuffisant, alors que la plupart des villes de France, peu à peu, aménagent la voirie en espérant changer aussi le regard des usagers.

Génies connus ou méconnus

C'est moins que d'habitude, mais tout de même : 459 romans sont publiés pour cette rentrée littéraire d'automne. Il y en

avait 466 en 2023 et même 701 en 2010. Comment choisir dans une telle masse et alors que la plupart des libraires n'ont pas la place matérielle pour tout mettre en boutique ? Au gré des articles de presse déjà parus, on retrouve des noms connus : Amélie Nothomb, Alice Zenitzer, Aurélien Bellanger, Gaël Faye, Kamel Daoud... On imagine les jurés des prix littéraires, cette institution française que le monde ne nous envie pas, plongés pendant leurs vacances d'été dans ces récits d'où peut émerger un chef d'œuvre parmi beaucoup d'œuvres oubliables, angoissés à l'idée de rater un héritier d'Hugo ou de Proust. Question sans réponse : à l'heure où l'on peut s'auto-éditer sur internet, existe-t-il encore des génies littéraires méconnus ?

Détour par Le Havre

Parmi ces 459 livres, j'ai choisi *Jour de ressac* (Éditions Verticales). L'auteur, Maylis de Kerangal (déjà auteure de *Réparer les vivants*) raconte une histoire policière qui s'efface derrière le vrai personnage du livre : Le Havre, sa ville d'origine. Elle la décrit au scalpel, comme on l'a rarement fait et alors qu'on va célébrer le quatre-vingtième anniversaire de la libération de la ville, mais surtout du bombardement qui avait détruit Le Havre à 80 %, faisant plus de 2 000 morts et 80 000 sinistrés.

Le 5 septembre 1944, plus de trois-cents avions anglais étaient venus déverser sur la ville, afin de forcer les Allemands à capituler, 9 615 tonnes de bombes explosives et 175 tonnes d'engins incendiaires. Les bombardiers étaient revenus le 6, le 8, le 10 et le 11 septembre. En 1945, quand revinrent les prisonniers de guerre, ils découvrirent qu'entre la gare et la mer, à deux kilomètres, il n'y avait plus que des ruines.

Le Havre est la ville française qui a le plus été détruite pendant la seconde guerre mondiale mais, dans l'euphorie des libérations successives après celle de Paris, son martyre était passé inaperçu. Elle en a longtemps souffert et le classement au patrimoine mondial de l'Unesco, en 2005, a été pour elle comme un baume sur des cicatrices mal recousues. Dans un texte superbe, Maylis de Kerangal rend hommage au Havre, cette ville de béton qui ne se laisse pas apprivoiser facilement mais qui, croyez-moi, est comme *Jour de ressac* : elle vaut le détour. ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com